

Mythes	Réalités
<p>1. Les victimes doivent détester leur agresseur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a beaucoup de situations où la victime ressent de l'amour ou de l'affection pour son agresseur. - Dans les situations d'inceste, par exemple, une des grandes difficultés provient souvent du fait que la victime est coincée entre le sentiment d'avoir été trahie par l'agresseur et l'amour qu'elle lui porte. - Si une adolescente ou une femme est agressée par un ami ou un conjoint, elle pourra éprouver des sentiments ambivalents pendant un certain temps.
<p>2. La violence sexuelle se commet la majorité du temps dans une rue sombre isolée et l'agresseur est seul avec la victime.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 50% des agressions sexuelles se produisent au domicile de l'agresseur ou de la victime. - 49% ont lieu le jour. - Les viols collectifs constituent de 30 à 50% des agressions sexuelles.
<p>3. La personne qui agresse est un inconnu dans la plupart des situations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 85% des agresseurs sont connus de la victime. - Dans 1 cas sur 6, l'agresseur était un ami.

<p>4. Les personnes qui éprouvent une excitation sexuelle et même un orgasme pendant l'agression sexuelle sont consentantes puisqu'elles y ont pris plaisir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Même dans une situation d'agression à caractère sexuel, une personne peut manifester des réactions physiques associées à l'excitation sexuelle due à la stimulation de ses parties génitales. - Il s'agit d'une réaction physiologique du corps et cela ne veut pas dire que la personne était consentante ou qu'elle ressentait du plaisir sexuel.
<p>5. Si les femmes ne voulaient pas être agressées, elles se défendraient au moment de l'agression.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personne ne désire être agressé. - Les femmes qui subissent une agression se soumettent pour sauver leur vie, car la majorité d'entre elles ont peur de mourir.
<p>6. Un individu peut avoir une relation sexuelle avec une personne intoxiquée à l'alcool sans être accusé d'agression sexuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le consentement est l'accord volontaire de toute personne qui participe à une activité sexuelle et doit se manifester clairement par les paroles ou le comportement. - Une personne ne peut donner son consentement à une activité sexuelle si elle est incapable de le formuler, notamment dans les cas où cette personne est intoxiquée par l'alcool ou la drogue.

Source : CALACS Entre Elles